

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilités dans Drupal

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2008-AVI-021>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2008-AVI-021
Titre	Vulnérabilités dans Drupal
Date de la première version	15 janvier 2008
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Drupal SA-2008-005 du 10 janvier 2008 Bulletin de sécurité Drupal SA-2008-006 du 10 janvier 2008 Bulletin de sécurité Drupal SA-2008-007 du 10 janvier 2008
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

Injections de code indirectes (*cross-site scripting* et *cross-site request forgery*).

## 2 Systèmes affectés

- Drupal versions 4.x antérieures à 4.7.11 ;
- Drupal versions 5.x antérieures à 5.6.

## 3 Résumé

Plusieurs vulnérabilités dans *Drupal* permettent de réaliser diverses injections de code indirectes.

## 4 Description

Plusieurs vulnérabilités ont été découvertes dans *Drupal* :

- une vulnérabilité dans le module de traitement des flux RSS permet de réaliser une attaque de type *cross-site request forgery* (SA-2008-005) ;
- l'utilisation de séquences de caractères considérés comme invalides par les spécifications de UTF8 permet de réaliser une attaque de type *cross-site scripting* (SA-2008-006) ;
- lorsque les fichiers de thème (`.tpl.php`) ont des droits d'accès via le Web et que la variable PHP `register_globals` est activée, il est possible de réaliser des attaques de type *cross-site scripting* (SA-2008-007).

## 5 Contournement provisoire

Il n'existe pas de correctif pour la vulnérabilité décrite dans l'avis *Drupal* SA-2008-007. L'éditeur recommande de désactiver la variable `register_globals` et de ne pas positionner de droits d'accès via le Web sur les fichiers de thème.

## 6 Solution

Mettre à jour en version 4.7.11 ou 5.6. Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

## 7 Documentation

- Bulletin de sécurité Drupal SA-2008-005 du 10 janvier 2008 :  
<http://drupal.org/node/208562>
- Bulletin de sécurité Drupal SA-2008-006 du 10 janvier 2008 :  
<http://drupal.org/node/208564>
- Bulletin de sécurité Drupal SA-2008-007 du 10 janvier 2008 :  
<http://drupal.org/node/208565>

## Gestion détaillée du document

**15 janvier 2008** version initiale.